TRIBUNAL JUDICIAIRE ANNEXE
AMENAGEMENT DES COMBLES EN BUREAUX

RUE FAIDHERBE – 62 200 BOULOGNE SUR MER



LOT 06 – MENUISERIE INTERIEURE

Maîtrise d'ouvrage //

Ministère de la Justice
Délégation Interrégionale Grand-Nord
32-50 Boulevard Carnot
CS 70031
59 043 LILLE CEDEX
Tél. 03.62.23.81.61

Maîtrise d'œuvre //
Architecte :

D'HOUNDT+BAJART Architectes & associés
53, rue de Lille
59200 Tourcoing
Tél : 03.20.24.50.24

Bureau de contrôle //

BTP CONSULTANT
Bâtiment les Tulipiers
Allée de la pépinière
80 840 DURY
Tél. 03.62.26.35.70

SOMMAIRE

I - GENERALITES

1.01 - OBJET

1.02 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

1.03 - PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

1.04 - DISPOSITIONS TECHNIQUES D'EXECUTION

1.05 - NATURE ET QUALITE DES BOIS

1.06 - FERRURES

1.07 - QUINCAILLERIE

1.08 - PROTECTION DES OUVRAGES

1.09 - TRAVAUX ACCESSOIRES - STOCKAGE

1.10 - MISE EN ŒUVRE

1.11 - TOLERANCES

1.12 - RECEPTION DES SUPPORTS

1.13 - NETTOYAGE

II - DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.01 - PORTE DE DISTRIBUTION EN BOIS STRATIFIEE

2.02 - PORTE DE DISTRIBUTION EN BOIS STRATIFIEE CF

2.03 - CLOISONS VITREES

2.04 - SIGNALETIQUE

2.05 - TABLETTE

2.06 - PLINTHES BOIS

2.07 - FINITIONS

2.08 - RIDEAU D'INTIMITE

2.09 - MIROIRS

2.10 - ORGANIGRAMME

2.11 - HABILLAGE EN PANNEAUX BOIS

2.12 - ENSEMBLE MENUISE - ZONE ENTREE

I - GENERALITES

1.01 - Objet

Le présent document a pour objet de définir les prestations de toute nature incombant au **lot MENUISERIES INTERIEURES** et de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition, sans restriction ni réserve pour les travaux de transformation des combles du tribunal de justice annexe de Boulogne s/mer en bureaux.

1.02 – Consistance des travaux

L'entrepreneur prendra au préalable connaissance des pièces suivantes afin de tenir compte de toutes les contraintes inhérentes au projet :
-Du CCTP lot 00 et notamment des démarches de labellisation envisagées pour ce projet
-Des CCTP de tous les corps d'état du projet
-Du planning établi par le pilote
-Du PGC établi par le coordinateur Sécurité
-Du RICT établi par le Contrôleur Technique
-Et de l'ensemble des pièces marchées listés dans le lot 00

Les travaux du présent lot définis par les plans et le présent C.C.T.P. comprennent :

- les travaux de menuiseries intérieures
- les ouvrages d'agencement et habillages bois décrits au présent lot
- les finitions diverses
- les accessoires, réglages, finitions et sujétions nécessaires au parfait achèvement des ouvrages

1.03 - Prescriptions réglementaires

Les travaux seront exécutés conformément aux textes, normes, DTU, règles professionnelles, Avis Techniques et prescriptions des fabricants en vigueur à la date de remise des offres, applicables aux ouvrages de menuiserie intérieure, cloisons vitrées, quincailleries et agencements décrits au présent CCTP.

1.04 - Dispositions techniques d'exécution

Les travaux devront être exécutés dans les conditions telles que les ouvrages présentent toutes les qualités de stabilité et de durée, et soient conformes aux règles de l'Art.
Avant de procéder au tracé des épures ou à toute exécution, l'entrepreneur devra contrôler sur place les implantations et aplombs des ouvrages sur lesquels il doit prendre appui et vérifier les mesures et côtes des plans et dessins d'exécution.

- Les assemblages seront conformes aux prescriptions du D.T.U. art. 3.22 et suivants.
- Avant toute exécution, l'entrepreneur devra s'assurer sur place des cotes réelles et de leur conformité avec les indications des plans et détails.
- Les limites de tolérances imposées à l'entreprise de Gros Œuvre sont celles définies par les normes.
- Les percements de trous dans les murs, la mise en place, le réglage les scellements et les raccords nécessaires à la pose des menuiseries, sont à la charge de l'entreprise qui conserve l'entière responsabilité de l'implantation et du réglage de ses ouvrages.
- Les menuiseries seront efficacement protégées au cours de leur ajustement et durant les travaux des autres corps d'état. Les huisseries comporteront en pied, des barres d'écartement avant pose des ouvrants.
- Tous les bois de menuiseries sont destinés à être peints et seront livrées parfaitement poncés.
- Les portes seront livrées prépeintes

- En fin de chantier, l'entrepreneur procèdera à la vérification des ouvrants, à leur équilibrage et aux graissages des articulations.
- Tous les ouvrages devront être livrés en parfait état d'achèvement de finition et de propreté, sans accros.
- Après la réception, l'entrepreneur assurera l'entretien de ses ouvrages et devra chaque fois qu'il y sera requis, donner les jeux et les réglages qui seraient jugés nécessaires.
- Au cas où pendant la période de garantie, des défectuosités apparaîtraient l'entrepreneur devra remédier à ses frais, aux inconvénients signalés, tous les travaux des autres corps d'état nécessité par la révision, l'entretien, la remise en état ou le remplacement des menuiseries défectueuses, seront également à la charge de l'entrepreneur du présent lot.

1.05 - Nature et qualité des bois

Les menuiseries seront en sapin et pin Sylvestre qualité menuiserie répondant aux prescriptions des normes NF de la série B et de la série P désignés en annexe II du D.T.U. 36.1.

Tous les bois utilisés devront justifier d'un label PEFC ou FSC.

Les produits contenant du bois sont labellisés CTB-B+ ou CTB-P+ (ou équivalent) .

La durabilité naturelle ou conférée du bois (normes NF EN 350-2 et NF EN 351-1) est adaptée à la classe d'emploi (déterminée dans la norme NF EN 335).

Les panneaux dérivés du bois (reconstitué et aggloméré) devront respecter les conditions suivantes :

- pour les panneaux de particules de bois collés : on exigera la classe d'émission E1 de la norme EN 312-1 (émission de formaldéhyde);
- pour les panneaux de fibre, les panneaux de fibres HDF ou dur qui ne contiennent pas de colles seront privilégiés. A défaut, les panneaux de fibres devront appartenir à la classe A de la norme EN 622-1 ou à la classe d'émission E1 de la norme EN 312 – 1 (émission de formaldéhydes);
- pour les panneaux contreplaqués : ils devront appartenir à la classe A de la norme EN 1084 ou justifier du niveau E1 de la classification européenne des produits (émission de formaldéhydes).

Le contreplaqué sera exclusivement de qualité marine à peindre répondant aux normes et disposeront des labels NF CTBX.

1.06 - Ferrures

- les aciers employés pour l'exécution des ferrures seront en acier doux.
- les entailles d'encastrement nécessitées pour la fixation des ferrures seront exécutées avec précision, de manière à ne pas amoindrir la résistance de pièces et à ne pas nuire à l'efficacité des assemblages.
- en l'absence de précision des dessins ou des descriptions, les ferrures courantes (équerres, pattes de scellements, etc...) seront conformes aux indications des normes homologuées.
- tous les éléments décrits dans ce descriptif seront galvanisés après usinage ; c'est à dire grenaillés et protégés au zinc (80 microns)
- Aux endroits ou la couche de zinc sera détruite accidentellement l'entrepreneur devra faire des retouches avec une peinture à haute teneur en zinc, extrait sec de poudre de zinc (95 %) cette peinture sera appliquée sur des surfaces propres.
- les petits accessoires et la visserie seront en acier cadmié.

1.07 - Quincaillerie

Les articles de quincaillerie seront toujours de première qualité et seront de marques connues.

Avant la mise en place, tous les éléments de quincaillerie comportant des organes mobiles (serrures, becs de cane, etc...) seront démontés et graissés.

Les ouvrages qui ne seraient pas jugés recevables tant pour la qualité que pour la pose, seraient déposés et remplacés. Les quincailleries auront un label agréé NF SNFQ.

Tous les modèles de quincaillerie décrits ci-après seront soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre, avant toute mise en œuvre. Une gamme d'échantillons témoins sera soumise à l'approbation du Maître d'Œuvre.

De façon générale :

- tous les cylindres « européens » des portes seront sur organigramme (type Vachette ou équivalent) sauf indications contraires

1.08 - Protection des ouvrages

Pendant la durée des travaux, le titulaire du présent lot prendra dispositions pour assurer la protection de ses ouvrages.

1.09 - Travaux accessoires - stockage

Outre la fabrication, les travaux du présent lot comprennent le montage des ouvrages, leur mise en place, le réglage et les jeux à donner.
Il sera prévu tous les frais afférents au stockage ; à cet égard, il est spécifié que les matériaux et ensembles fabriqués devront être stockés dans un local étanche. Les ouvrages ayant subi des détériorations par suite de l'humidité seront refusés.

1.10 - Mise en œuvre

L'entrepreneur devra assurer, pendant toute la durée d'exécution des travaux, une coordination constante avec les différents corps d'état, tant en ce qui concerne les études que l'exécution des travaux. Il prendra notamment toutes dispositions utiles pour que l'exécution des travaux ne viennent pas compromettre la bonne exécution des travaux restant à faire, aussi bien en ce qui concerne ses propres ouvrages que ceux des autres corps d'état.
Il devra livrer au Corps d'état GROS-ŒUVRE et à sa demande les huisseries à bancher en fonction de l'avancement du chantier.
Tous les travaux accessoires, tels que scellements et autres, sont dus au présent lot.

1.11 - Tolérances

Les tolérances de fabrication des ouvrages seront conformes aux normes NF P .101 et P. 01.007.

1.12 - Réception des supports

L'entreprise réceptionne les supports sur lesquels elle doit se raccorder.
Pour tous les ouvrages, il sera prévu une réception des supports par les entrepreneurs concernés pour les revêtements.
Ces réceptions se feront en présence du Maître d'Œuvre qui prononcera les arbitrages si nécessaire.
L'entrepreneur procèdera aux révisions qui lui auraient été signalées lors de ces réceptions

1.13 - Nettoyage

L'entrepreneur disposera les protections nécessaires et procèdera au nettoyage des locaux au fur et à mesure de son intervention pour faire disparaître toutes traces de plâtre, colle, etc... sur les planchers et divers ouvrages (huisseries, menuiseries, tuyauteries...) suite à son intervention.
L'évacuation des déchets se fera régulièrement en suivant l'avancement du chantier sans accumulation excessive.

Pour la date de réception, l'entrepreneur doit le parfait nettoyage de ses ouvrages. Ces travaux comprendront la dépose et l'enlèvement de tous les dispositifs ou matériaux de protection, le balayage des sols embarrassés des protections, pour rendre à la matière la parfaite finition requise.
Tous les gravois et emballages ou protections provenant de CES seront déposés par le présent corps d'état dans les bennes prévues à cet effet et enlevés par lui.
L'entrepreneur fournira tout le matériel et la main d'œuvre nécessaires à ces nettoyages.

1.14 - Pose des bâtis et huisseries

Les bâtis installés dans les cloisons sont posées par le présent lot.

II - DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.01 - Porte de distribution en bois stratifiée

Fourniture et pose de blocs porte en bois stratifié de chez Polyrey ou équivalent, sur huisserie bois Modèle SP51 de chez Malerba ou équivalent, comprenant :
Dimensions en passage : 0.83 x 2.04 m ou 0.93 x 2.04 m
Pose à recouvrement
Huisserie bois à peindre.
Feuillurée pour ouvrant à la française
Couvre joints
Ouvrant à âme pleine isoplane à parement stratifié simple action, à âme isolée de 40 mm d'épaisseur
Cadre rigide, âme isolante
Décor Bois stratifié au choix du MOE

Quincaillerie :

- 3 paumelles à fiche réglable tridimensionnellement par vantail,
- Serrure à larder avec bec de cane et pêne ½ dormant de chez Vachette ou équivalent pour toutes les portes.
- Béquille intérieure/extérieur de type LINOX de chez Vachette ou équivalent, implantés pour être à une hauteur comprise entre 90 et 130 cm
- Rosaces de béquilles et de serrures de type LINOX finition Inox de chez Vachette ou équivalent
- Bouton de condamnation pour les toilettes et douches déverrouillable de l'extérieur
- Butée caoutchouc/inox fixée sur mur ou plinthe
- Finition au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation :
Suivant plans architecte
Accès aux Sanitaires des différents niveaux (3 portes)
Accès à l'escalier de secours
Accès à la salle de réunion (1 porte)

2.02 - Porte de distribution en bois stratifiée CF

Fourniture et pose de blocs porte en bois stratifié de chez Polyrey ou équivalent sur huisserie bois CF ½ heure de chez Malerba ou équivalent, comprenant :

- Dimensions en passage : 0.90 x 2.04 m
- Pose à recouvrement
- Huisserie bois à peindre.
- Feuillurée pour ouvrant à la française
- Couvre joints
- Ouvrant isoplane à parement stratifié simple action, à âme isolée de 40 mm d'épaisseur
- Cadre rigide, âme isolante
- Affaiblissement acoustique minimum Rw ≥ 43 dB
- Décor stratifié au choix du MOE
- Ferme-porte hydraulique avec bras à glissière type Geze TS 5000 Ritz bras à coulisse T stop ou équivalent

Quincaillerie :

- 3 paumelles à fiche réglable tridimensionnellement par vantail

- Serrure à larder avec bec de cane et pêne ½ dormant de chez Vachette ou équivalent pour toutes les portes.
- Béquille intérieure/extérieure de type LINOX de chez Vachette ou équivalent, implantés pour être à une hauteur comprise entre 90 et 130 cm
- Rosaces de béquilles et de serrures de type LINOX finition Inox de chez Vachette ou équivalent
- Butée caoutchouc/inox fixée sur mur ou plinthe

Localisation :
Suivant plans et détails architecte
Porte des locaux techniques des niveaux
Porte d'accès à la réserve

2.03 – Cloisons vitrées

Fourniture et pose des modules de cloison vitrée en double paroi
- Ossature profil tubulaire 96 x 35 en alliage d'aluminium laqué, teinte RAL au choix de l'Architecte,
- Cadre en profil aluminium haut et bas sans montant entre les panneaux vitrés à couvre joints – Type Hoyez H 9 transparence ou équivalent
- Doublage vitrage claies feuilleté sur deux faces
- Remplissage maintenu sur l'ossature par des parecloses en aluminium
- Façade double vitrage sécurité clair toute hauteur
- Intégration de portes vitrée, dimensions 93x204 passage utile suivant plans y compris imposte dans la continuité de la largeur suivant plans. Dans la gamme du fabricant ou compatible
- Portes équipées de serrure à canon européen sur organigramme
- Elément de base 120 de largeur, hauteur de 210 cm
- Y compris ossatures primaires, renforts, chevêtres et dispositifs de stabilisation nécessaires, avec fixation sur supports porteurs après vérification de leur compatibilité et coordination avec les lots concernés
- Profil spécifique pour reprise des têtes de cloison 98/48 en aluminium laqué, teinte identique aux profilés de cloison
- Affaiblissement acoustique RA > 38 dB

Localisation :
Suivant plans architecte :
- Bureau de 4 postes
- Bureau de 2 postes (2 unités)
- Salle de réunion
- Bureau individuel

2.04 - Signalétique

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose de :
- Signalétique pour tous les locaux techniques dédiés au bâtiment de bureaux par plaque en plexiglass gravée, de dimension 10 x 10 cm, fixation par vis (suivant modèle défini par l'architecte)
- Signalétique des blocs sanitaires par pictogramme découpé, finition inox brossé, H et F, (suivant modèle défini par l'architecte)
- Signalétique générale des bureaux par plaque de porte de type Crystal SIGN de chez DURABLE – format 105*105 mm
- Vitrophanie pour les vitrages de toutes les cloisons vitrées suivant dessin architecte

Localisation :
Suivant plan architecte :

- 3 éléments de signalétique pour les locaux techniques
- 6 éléments pour la signalétique des bureaux
- 3 pictos pour les sanitaires
- Ensemble des cloisons vitrées du projet

2.05 –Tablette

Fourniture et pose d'une tablette bois contreplaqué comprenant :

- Épaisseur 22 mm minimum
- Essence Peuplier
- Application d'une lasure de protection incolore par lot peinture
- Fixations cachées
- Finition des bords et légèrement chanfreinés et traitement des angles saillants en arrondi

Localisation :
Suivant plans et notamment :
- Au droit menuiserie avec allège dans les bureaux 2 et 4 postes
Ok

2.06 - Plinthes bois

L'entrepreneur devra la fourniture et pose de plinthe en bois, dimensions 70x10, à collées et clouées, compris toutes sujétions de coupe et d'ajustement, pour l'ensemble des pièces recevant du sol souple.
Mise en peinture au lot peinture.
Compris joints acryliques à la jonction avec les cloisons et huisserie et toutes reprises nécessaires pour une parfaite exécution.

Localisation :
Dans toutes les pièces avec murs à parement plâtre hors mur faïencé dans les sanitaires.

.

2.07 - Finitions

D'une manière générale, l'entrepreneur devra la fourniture et la pose de moulures type champ plat, quart de rond, baguettes d'angles, etc, pour une finition parfaite de ses ouvrages, jugée utile par le Maître d'œuvre pour des raisons techniques ou esthétiques.

Localisation :
Suivant besoins

2.08– Rideau d'intimité

Fourniture et pose de rideau d'intimité comprenant :

- Rail aluminium thermolaqué blanc fixé en cloison

- Ossature porteuse en acier laqué blanc

- Accessoires de fixation du voile et de finitions

- Voile textile classé M3 type TREVIRA CS ou équivalent -épaisseur 70 g/m² - Choix suivant nuancier de la gamme

- Toutes suggestions de fixations invisibles

Localisation :

Suivant plans architecte :

- Bureau de 4 postes
- Bureau de 2 postes (2 unités)
- Salle de réunion
- Bureau individuel

2.09 – Miroirs

Fourniture et pose d'un miroir, d'épaisseur minimale de 6mm, à bords biseautés et cintrés en partie haute sur cadre bois traité

Pose selon plans.

Dimensions : 75*155 cm suivant détails Architectes

Cette prestation comprendra la mise en place d'un bandeau led en périphérie de l'ouvrage.

La coordination avec le lot électricité devra être assurée pour les demandes d'attente électriques.

Localisation : Suivant plans et détails

- Au-dessus du plan vasque du bloc sanitaire

2.10 – Organigramme

L'entrepreneur à charge de réaliser l'extension de l'organigramme spécifique du site reprenant :

- Etude définissant : la composition générale, la hiérarchisation, le niveau de sécurité, les droits d'accès, le type de clés et cylindre (Variure) suivant définition des droits d'accès, etc … conjointement avec la maîtrise d'ouvrage

- Présentation du projet sous forme de Schémas

- Mise à jour et coordination général et gestion avec l'ensemble des lots pour respect de l'organigramme (lots serrurerie, lot menuiserie extérieure et lot électricité)

Localisation :

Suivant plan architectes – ensemble des portes du projet.

2.11 – Habillage en panneaux bois

Fourniture et pose de panneau en contre-plaqué comprenant :

- Épaisseur 18 mm minimum
- Essence Peuplier / bouleau
- Application d'une lasure de protection incolore par le lot peinture
- Fixations cachées
- Finition des bords et légèrement chanfreinés et traitement des angles saillants en arrondi

Localisation :

Suivant plan architecte
Dans la zone de l'escalier (mur et plafond - voir repérage en plan)
Dans le bureau 2 postes (mur - voir repérage en plan)
Dans la zone repro (2 joues+ mur du fond + plafond)

2.12 – Ensemble menuisé – zone entrée

Fourniture et pose d'un ensemble menuisé comprenant :

- Meuble bas en CP à peindre/lasuré avec 6 portes OF (accès technique à la gaine de désenfuamage)
- Plan de travail en CP dimension 350*130 cm en CP à lasurer
- Habillages des joues et des rampant du meuble

- Création de casier avec tiroirs (9 unités) dans la partie de faible profondeur.

L'ensemble des chants sera traité avec une finition coordonnée aux panneaux afin d'unifier l'aspect de l'ensemble.
L'ensemble du meuble bénéficiera de fixations invisibles.

Localisation :
Suivant plan architecte.